

N° 230  
MAI  
1984

**B R S**

Bulletin  
édité par le Syndicat  
National des Travailleurs  
de la  
Recherche Scientifique  
(S.N.T.R.S. - C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication  
A. MONTINTIN  
57, avenue d'Italie 75013

XVIII<sup>ème</sup> CONGRES

du

SNTRS - CGT

**23-24-25-26 OCTOBRE 1984**

*Centre socio-culturel*

**MARCEL PAUL**

LIEU-DIT "LA CARPETTE"

*à Mondonville  
près de Toulouse*

**PROJET DE  
DOCUMENT D'ORIENTATION**

## INTRODUCTION

1. Depuis notre dernier congrès, la situation politique a été et reste marquée par l'éviction de la coalition des partis de la droite lors des présidentielles d'avril-mai 1981 qui ont vu l'élection de François MITTERRAND. Lorsque le candidat du parti socialiste est devenu le candidat d'Union de la Gauche, dès le lendemain du premier tour, le SNTRS-CGT a été la première organisation syndicale du CNRS à appeler les travailleurs scientifiques à voter en sa faveur.
2. C'est à partir de ses orientations fondamentales et de son programme syndical que le SNTRS s'est défini, sans aucune réserve, pour battre la droite et en faveur d'un gouvernement d'Union de la Gauche.
3. Après les élections législatives de juin 1981 qui ont donné la majorité aux forces politiques de la gauche, un gouvernement associant pour la première fois depuis plus de trente ans toutes les composantes de la gauche a été formé. Avec toute la CGT, le SNTRS s'est félicité de ce choix conforme à la réalité des forces politiques qui ont contribué au succès de François MITTERRAND.
4. En tenant compte du caractère à la fois complexe et composite des votes contre Giscard d'Estaing, le SNTRS a caractérisé cette situation comme inédite et pouvant ouvrir la voie à des changements attendus par les travailleurs scientifiques, à la condition que ces derniers ne s'en remettent pas inconditionnellement à la seule action gouvernementale.
5. Pour le SNTRS-CGT, la question essentielle demeure celle posée dans les années 80 lors du débat qui s'est instauré sur les conditions et les moyens de sortir la France de la crise.
6. En effet, la crise n'a pas disparu avec l'arrivée de la Gauche unie au gouvernement, mais un gouvernement de la gauche unie est une des conditions pour vaincre la crise, l'autre condition étant l'intervention active des salariés.
7. Depuis 1981, l'évolution de la situation politique, économique et sociale n'a fait que confirmer ce point de vue.
8. La droite qui ne dispose plus du mécanisme état-patronat qui lui avait permis de dominer sans partage la vie du pays pendant près de trois décennies supporte mal l'alternance et supporte encore moins bien la présence de toutes les composantes de la gauche au gouvernement. Tous ces efforts tendant à rompre l'unité de la majorité, notamment par le biais d'une campagne anti-communiste d'une violence jamais atteinte même au plus fort de la « guerre froide ». De la même manière le patronat tente de faire pression sur le gouvernement pour poursuivre sa politique antérieure de régression sociale, d'accumulation de profits stériles et d'abandons nationaux.
9. De grandes réformes ont été mises en chantier par la nouvelle majorité, portées, pour la plupart, par des luttes acharnées contre le patronat. La nationalisation de neuf groupes industriels et bancaires ainsi que les lois sur l'expression des salariés dans l'entreprise marquent d'une empreinte durable la physionomie du pays, ainsi que la loi de décentralisation qui émancipe enfin les régions, ou encore le nouveau statut de la fonction publique qui jette les fondements d'une fonction publique moderne et adaptée à ses nouvelles missions.
10. Indéniablement, en presque trois ans, la nouvelle majorité a su présenter dans le domaine des réformes un bilan extrêmement riche. Reconnaître et faire connaître le caractère positif de ce bilan ne signifie nullement un acte d'allégeance, ni ne s'identifie à une démarche de parti politique, c'est une question de cohérence pour une organisation syndicale comme le SNTRS-CGT qui n'a cessé de lutter pour l'avènement d'un gouvernement de la gauche unie comme l'une des conditions pour voir la satisfaction de ses revendications garantie durablement.
11. De la même manière le SNTRS-CGT considère inacceptable les mesures de rigueur qui frappent les salariés, alors que cette rigueur devrait en premier lieu s'exercer à l'encontre du patronat qui persiste dans sa grève des investissements ou encore à l'encontre des groupes nationalisés qui maintiennent des stratégies allant à l'encontre de la reconquête du marché intérieur.
12. Dans une période politique marquée par une montée des antagonismes de classes attisés par une droite à l'affût de tout mécontentement, de toute occasion de contester la légitimité du gouvernement, le SNTRS-CGT réaffirme à dessein les principes qui le guident. Le pays est engagé dans une étape cruciale dont il faut bien mesurer les enjeux : ou bien l'intervention des salariés est suffisante pour limiter les ambitions du patronat et de la droite, ou bien il existe un risque sérieux de ne pas voir le pays s'engager sur des changements durables.
13. Le SNTRS-CGT n'est ni le syndicat du gouvernement, ni d'aucune force politique, il définit ses positions au

sein de ses instances et intervient dans les débats nationaux sur cette seule base. Indépendance ne signifie cependant pas neutralité. Le SNTRS-CGT qui s'est prononcé sans hésitation pour battre la droite en mai 1981 et en faveur de la gauche unie continuera de prendre

ses responsabilités en intervenant pour que la gauche tienne ses engagements et que le programme d'action revendicative se trouve satisfait. C'est dans cet esprit que le SNTRS-CGT apprécie la politique de recherche poursuivie depuis 1981.

## UNE AUTRE POLITIQUE DE RECHERCHE

14. le colloque national « Recherche et Technologie » a été un des événements majeurs survenu dans la vie scientifique et technique du pays depuis le changement de majorité. Alors que les gouvernements de droite avaient, à partir de 1969, enfoncé la recherche dans une période de régression, freinée en 1979 par des luttes d'une puissance de mobilisation inégalée, le colloque national a rendu espoir à la communauté scientifique et technique.
  15. En même temps s'est exprimée pour la première fois à ce niveau, de la rencontre de deux mondes, celui de la science et du travail, autour d'un objectif : articuler le progrès social et le développement économique avec le progrès scientifique et technique. Pour la première fois, ce qui n'était que revendication a retrouvé sa place dans une réflexion d'ensemble : le statut des personnels, la reconnaissance des qualifications, l'égalité catégorielle sont abordés comme les composantes indispensables et complémentaires d'une réflexion sur le progrès scientifique. Des années de luttes se sont vues ainsi validées.
  16. Fruit du colloque national, la loi d'orientation et de programmation de la recherche et du développement technologique votée en juillet 1982, malgré l'opposition de la droite a posé les fondements d'une nouvelle politique de recherche.
  17. L'objectif étant de refaire de la France la troisième puissance scientifique. Pour y parvenir la LOP a affiché à 2,5 % en 1985 la part du PIB\* consacrée aux dépenses de recherche contre 1,8 % en 1980.
  18. Le cadrage financier qui a été élaboré pour y parvenir fixe la croissance en volume des dépenses de recherche et développement effectuées par les entreprises à 8 % par an (dont 6 % pour les entreprises privées et 10 % pour les nationalisées).
  19. La croissance en volume des crédits budgétaires doit être de 17,5 % par an et les effectifs de la recherche publique doivent s'accroître à raison de 4,5 % l'an.
  20. L'orientation de l'effort est assurée au moyen d'une programmation thématique sous forme de programmes mobilisateurs et de programmes de développement technologique.
  21. Enfin, la LOP fixe les principes de grandes réformes touchant à la fois aux institutions de la recherche, à ses structures et aux statuts de ses personnels.
  22. C'est sur ces bases qu'en quelques mois l'appareil de recherche français s'est modifié en profondeur :
- a) Au plan des institutions :**
23. Création d'un ministère de l'industrie et de la Recherche, remplacement du « comité des sages » par le Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie où sont désormais représentées les organisations syndicales, création de l'office d'évaluation des choix technologiques auprès du parlement, création du comité d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, mise en place des comités consultatifs régionaux de la recherche et du développement régional.
- b) Au plan des structures :**
24. Réforme de l'INSERM, du CNRS, du CNEOX, de l'ISTPM, de l'ORSTOM, de l'INRA...
  25. Enfin, extension des garanties de la fonction publique aux travailleurs scientifiques de la recherche publique.
  26. Tous ces moyens mis en rapport avec les grandes mesures telles que les nationalisations et la loi de décentralisation ont donné une physionomie nouvelle au potentiel de recherche national ainsi que des moyens nouveaux.
  27. Cet ensemble représente pour l'essentiel une réponse positive à ce que nos congrès ont exprimé comme condition à un redressement de l'effort national de recherche en liaison avec la satisfaction des besoins nationaux.
  28. Dans ce cadre nouveau il convient d'apprécier le CNRS, de mesurer les effets des réformes sur ses modes d'action et de décision.

### LE CNRS EN 1984

29. Le CNRS de 1984 est à la fois le résultat d'une évolution importante depuis près de 10 ans, et le produit rénové de la LOP. En effet, les réformes intervenues ont amplifié des tendances apparues avant 1981, et elles ont donné au CNRS l'aspect d'un organisme de recherche moderne, moderne par des structures plus démocratiques, moderne par sa capacité à répondre aux besoins nationaux.
30. Avec un budget de 7 milliards envi-

\* Produit Intérieur Brut

ron, le CNRS représente 20 % du BCRD\*.

31. Conformément à la LOP, le CNRS s'est vu doter d'un statut d'Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique, ce qui par rapport à son statut antérieur vise au moins 2 effets : une plus grande souplesse de gestion puisque désormais chaque formation se voit bénéficier d'une dotation globale et peut engager jusqu'à 300 kF sans contrôle a priori. Le CNRS a été le premier établissement de la Fonction Publique à disposer de cette clause, en second lieu, le CNRS peut se doter de structure de valorisation d'un type nouveau : les G.I.P., et constituer des filiales.
32. Ces dispositions ont pour conséquence la création de nouvelles directions : la D.V.A.R., la D.I.S.T. et la Direction de l'administration de la recherche. Les 2 premières correspondent à la reconnaissance d'une mission nouvelle dans le nouveau statut.
33. Pour conduire à bien toutes ses missions, le CNRS dispose d'un potentiel unique :

## LES RESSOURCES HUMAINES

34. En raisonnant à partir de l'état apparent des qualifications dans la population totale du CNRS (chercheurs + ITA) environ 24.284, on compte 15.228 personnes qui ont un niveau  $\geq$  à bac + 3, soit 63 % de cette population. Avec bac + 2 c'est 75 % de la population avec 18.192 personnes.
35. Les chiffres sont aussi parlants si on considère que les ITA :  
En fin 1983, sur 14.779 on compte :  
5.723  $\geq$  = bac + 3 soit 39 %  
8.687  $\geq$  = bac + 2 soit 59 %  
11.733  $\geq$  = bac soit 79 %.
36. Toute cette richesse humaine se trouve répartie dans près de 1 500 formations, soit le plus grand réseau scientifique pluridisciplinaire du pays, auquel il faut ajouter la gestion de grands outils tels les accélérateurs d'Orsay, ceux de Grenoble ou Strasbourg, le Ganil, S.N.C.I., l'I.R.A.M.,... qui rendent le CNRS comparable à une grande entreprise, surtout si on ajoute les centres de documentations, la politique d'édition, et l'ex-SERDAV devenu « CNRS audio-visuel ».
37. Enfin, les relations entre le CNRS et l'ensemble de ses partenaires sociaux et économiques se sont amplifiées dans la dernière période :

## LES RELATIONS ENTRE LE CNRS ET L'INDUSTRIE

38. Elles se concrétisent sous la forme d'accords-cadres, de contrats, d'actions thématiques programmées dites « de transferts de technologies » de groupements d'intérêt scientifique. En incluant la possibilité de créer des filiales, le CNRS dis-

pose au total d'une gamme de possibilités tout à fait étonnantes.

## LES ACCORDS

39. Si le principe n'est pas nouveau, son ampleur est nouvelle. Le CNRS a passé des accords avec Saint-Gobain, avec le centre technique des industries mécaniques (CETIM) avec l'institut des textiles français (ITF), avec Pasteur-fondation, avec Roussel-Uclaf, avec le centre technique du bois, avec l'EDF, avec Renault ; sont en cours des accords avec le SNEA (Elf Aquitaine), avec Usinor, avec le CEA, avec PUK. avec Air-liquide, avec la SNIAS. Il faut ajouter que le CNRS a passé des accords de coopération étendue, de nature différente de ceux qu'il avait dans le passé, avec des partenaires publics, notamment les organismes de recherche : l'INRA, l'INSERM, le CNEXO, l'AFME (agence pour la maîtrise d'énergie), le BRGM, l'ORS-TOM. En tout, plus de 20 accords.
40. Les accords cadre stipulent au moins une réunion annuelle des états majors qui ont à définir un programme général et les moyens pour les supporter.
41. A côté des accords-cadres, 64 contrats ont été passés en 1983 avec l'industrie.
42. Dix groupements scientifiques ont été créés en 83. Il faut ajouter les procédures de mises à disposition (40 en 1982) et près de 100 consultants auprès des PMI ou de grandes entreprises.
43. Depuis 2 ans, le CNRS essaie de stimuler une politique de dépôt de brevets, on en a comptabilisés ~ 70 en 1983 (on estime que lorsque le CNRS dépose un brevet, il génère 3 industriels).
44. Il ressort de cette rapide description des moyens d'action du CNRS, qu'à la différence d'autres systèmes de recherche, le CNRS n'est pas une simple addition de laboratoires qu'il suffirait de comptabiliser pour en mesurer le potentiel. Son organisation en établissement national lui confère une grande cohérence, car, d'une part, il est relié aux évolutions pluridisciplinaires du champ de connaissances, et d'autre part, il est corrélé sur les grands programmes prioritaires de la loi d'orientation ainsi que sur les objectifs industriels. Ainsi les CRIN\* fonctionnent comme des espaces d'échanges permanents avec le milieu industriel à partir duquel certains axes de recherche peuvent être stimulés.

45. Le CNRS dispose d'une flexibilité qui réside dans sa capacité d'auto-transformation en fonction des conjonctures. Il fonctionne comme un grand observatoire des mutations socio-économiques tout en dispo-

\* Club des relations industrielles, qui sont désormais ouverts à des représentants syndicaux des branches concernées.

\* Budget civil de recherche et développement.

sant des moyens de les intégrer dans le champ de ses programmes scientifiques.

**46. Le CNRS est ainsi seul organisme capable de maîtriser des programmes interdisciplinaires cohérents.**

47. Le degré de flexibilité du CNRS ne trouve ses limites que dans les moyens en hommes et en matériels qui lui sont consacrés. On mesure l'intérêt et la place qu'il occupe dans une optique de redressement industriel comme celle pour laquelle la CGT lutte. De même, le CNRS est capable d'une présence active dans la coopération internationale et en particulier autour de grands outils scientifiques. Ce sont près de 4 280 boursiers qui ont été accueillis dans les formations, en s'appuyant sur la Loi de l'Enseignement Supérieur.

### **Autre grand partenaire du CNRS : l'UNIVERSITÉ**

48. Le CNRS et l'Université représentent deux grandes institutions qui ont connu dans les dernières années des rythmes d'évolution dissemblables. Leur mission respective a fait l'objet d'une réévaluation qui continue d'être en débat.

49. Sans remettre en cause le principe de cette relation particulière avec l'Université, le SNTRS-CGT estime nécessaire de la faire évoluer.

50. Si l'enseignement et la recherche doivent entretenir un lien privilégié, il est souhaitable que ce lien s'exprime d'abord par la capacité de l'Université à soutenir ses propres besoins, ce qui permettrait une véritable liaison à la différence de ce qui se passe généralement où l'Université ne semble pas avoir les moyens de son autonomie dans ce domaine. C'est naturellement à l'Université qu'il appartient de se doter des structures d'évaluation propres à garantir le niveau de ses formations.

51. Sur ces bases, il semble que les critères d'association avec les équipes universitaires devraient être rapidement approfondis en tenant compte des évolutions intervenues pour chacun des partenaires, de même que devraient être recherchées de

nouvelles formes de coopération mieux en rapport avec les besoins nationaux, notamment en formations d'ingénieurs.

52. L'Université possède l'avantage d'être bien répartie dans l'hexagone, elle est sans doute l'institution la mieux à même d'opérer la liaison entre région, formation, recherche et production. Mais, paradoxalement, son potentiel le plus actif de recherche est totalement soumis aux politiques nationales définies par le CNRS (par le biais de l'évaluation du comité national et des subventions qui en découlent).

53. Le SNTRS voit dans la capacité de coopérer du CNRS, sous des formes multiples avec différents partenaires socio-économiques, un des fondements d'une relation plus saine et plus efficace avec l'Université qui pourrait se trouver plus fortement sollicitée et par l'expérience du CNRS et par les besoins de formation dont il est un des interprètes. Le rôle des Universités pourrait s'en trouver revalorisé de même que leur capacité à former les ingénieurs et les cadres dont le pays a un besoin crucial.

54. Avancer sur ces questions ne conduit pas pour autant à accepter que le CNRS décide unilatéralement de remettre en cause ses associations, surtout lorsqu'il risque ainsi de provoquer une déchirure du tissu scientifique sur des critères débattus nulle part. La concertation est le seul gage d'efficacité, elle devrait associer outre les instances respectives de chacun des partenaires, les organisations syndicales des établissements concernés.

55. Le SNTRS ne sépare pas cette réévaluation des critères d'association d'une prise en compte des modes de direction des formations universitaires, qui restent encore trop nombreuses à perpétuer dans les équipes des rapports sociaux fondés sur des conceptions quasi féodales. En même temps qu'il est nécessaire de bien réfléchir sur les coopérations, leur forme et leur contenu, se pose le problème de leur consistance et celui de leur efficacité.

## **POURSUIVRE L'EFFORT DE REDRESSEMENT.**

56. S'il est vrai que depuis 1981, un redressement sensible de l'effort de recherche a été programmé, il n'en demeure pas moins qu'il reste insuffisant pour remettre à niveau les moyens des formations fort éprouvées durant les périodes de récession. Surtout que les moyens réels des formations ont été diminués par deux vagues successives de régulation.

57. Le SNTRS considère l'aspect financier comme décisif, car si les équilibres budgétaires ne sont pas respectés le risque est grand de transformer beaucoup de réformes positives en leur contraire.

58. L'effort de redressement prévu par la loi a été sérieusement contrarié par la politique de rigueur, ainsi que par le refus patronal d'investir dans le progrès scientifique et technique.

– le budget de la recherche a progressé en volume de 3,4 % en 1981, de 1,9 % en 1982 et de 8,7 % en 1983 au lieu des 17,8 % prévus par la LOP.

– La dépense intérieure de recherche et développement de l'industrie s'est accrue en volume de 6,9 % en 1981, 4,1 % en 1982 et estimée 4 % en 1983.

– L'annulation de crédits pour 1984 décidée par le ministère du

budget va amputer de 11 % les moyens du CNRS et de 6 % ceux du budget civil.

– Laisser les travailleurs scientifiques avec un statut améliorant leurs garanties et leurs droits, mais sans aller jusqu'au bout des mesures d'égalité catégorielle et de reconnaissance des qualifications, c'est compromettre la dynamique sociale de la recherche.

– Consentir de nouveaux prêts au patronat sans se donner la possibilité d'intervenir sur leur utilisation, revient à encourager la spéculation et à favoriser les gâchis.

– Juger la rentabilité des entreprises nationalisées à partir de critères essentiellement financiers ne permet pas d'influencer la stratégie dans le sens voulu en 1981 : la reconquête de notre marché intérieur et de notre compétitivité.

– Alors que les nationalisations ont placé sous le contrôle de la nation (état et entreprises publiques) 80 % de l'effort national de recherche, le comportement des entreprises nationalisées reste celui de multinationales et de monopoles qui refusent de faire bénéficier les partenaires français de leurs recherches, ou qui n'envisagent leurs capacités de recherches que sous forme d'une monnaie d'échange dans de futurs partages de marchés.

– Ainsi la stratégie qui a conduit naguère THOMSON à ne pas industrialiser le vidéo-disque domine encore les politiques industrielles des groupes nationalisés.

59. Poursuivre dans cette voie conduirait à annihiler les efforts consentis en 1981 et à renoncer à surmonter la crise.

## LA VIE DU SYNDICAT

60. Le développement de la CGT au CNRS est une garantie pour que soient défendus les intérêts des travailleurs scientifiques et pour que le CNRS soit préservé en tant qu'organisme de recherche fondamentale.

61. Maintenir les objectifs de la LOP dans l'esprit du colloque national appelle un syndicat CGT encore plus puissant ; c'est-à-dire capable de propositions et en état d'organiser les luttes syndicales nécessaires pour progresser. Cette puissance s'exprime en adhérents plus nombreux et se mesure en influence dans les élections, ce qui rend indispensable la poursuite de l'effort entrepris depuis les deux derniers congrès pour renforcer le syndicat, principalement par le développement de la démocratie syndicale : *« Il revient à chaque adhérente et adhérent le droit fondamental d'exercer son droit à intervenir activement à tous les niveaux de la vie syndicale, le droit de se proposer à exercer des responsabilités.*

*Il revient à chaque instance du syndicat le devoir de donner à chaque adhérente et adhérent les moyens réels d'exercer ces droits. Notamment, les délais de la C.E. et du C.S.N. ainsi qu'un compte rendu des rencontres avec les autres organisations syndicales doivent être portés à la connaissance des adhérents par l'intermédiaire de la presse du syndicat.*

• *L'exigence salutaire d'une démocratie syndicale dynamique n'a rien à voir avec les formalismes qui consistent à réunir deux ou trois instances parfois plus avant de prendre une décision. Cette confusion entre mode de fonctionnement démocratique et abus des structures devient un obstacle à l'activité syndicale quand elle ne confine pas à la bureaucratie. Il faut assouplir sans aucun doute les modes de fonctionnement — la seule condition de ne pas affaiblir la démocratie syndicale*

• *Ces orientations n'ont de sens que si elles visent à élargir la partici-*

*pation des personnels à la vie syndicale de manière à pouvoir agir avec eux et non malgré eux.*

• *Le syndicat, c'est l'affaire des travailleurs, son rôle est de les défendre et de les organiser pour se défendre. De notre capacité à prendre en compte réellement les aspirations des travailleurs et à les transformer en luttes pour les faire aboutir dépend notre audience.*

*Notre crédibilité, notre capacité à gagner, notre audience reposent toutes sur le renforcement du syndicat et l'une des conditions de ce renforcement c'est que les I.T.A. se reconnaissent dans le syndicat et qu'il soit vraiment leur affaire. »*

62. Le rôle des élus s'est modifié à la mesure de l'élargissement des prérogatives de chacune des instances, qu'il s'agisse du Conseil de Laboratoire, du Comité National où il est revalorisé, ou du Conseil Scientifique, du Comité Technique Paritaire et du Conseil d'Administration où il est nouveau. Il faut y ajouter les responsabilités régionales ou départementales liées à l'élargissement des pouvoirs régionaux en matière de politique scientifique.

63. Les candidats du syndicat une fois élus sont responsables devant les personnels qui les ont choisis et leur rendent régulièrement compte de leur mandat. C'est avec les personnels qu'ils définissent leur activité dans les instances, en même temps qu'ils contribuent à enrichir le syndicat de leur expérience. En retour ce dernier a la responsabilité d'apporter aux élus toute l'aide et la réflexion collective qui leur est nécessaire.

64. Dans l'effort pour ouvrir plus le syndicat, une attention particulière doit être apportée à l'organisation sectorielle du syndicat, décidée par le dernier congrès. Cela demande de faire vivre les articulations indispensables entre les élus du Comité National, ceux des Conseils de Laboratoire et les sections syndica-

les autour des politiques scientifiques des départements pour être en état d'appréhender et de prévoir les évolutions thématiques, et leurs effets sur le potentiel des laboratoires, sur les plans de formations nécessaires, et plus globalement sur la politique de l'emploi.

65. Le renforcement du syndicat passe par une juste mesure de ce qu'est devenu le CNRS en 1984 en ce que sont les catégories socio-professionnelles qui le composent. Le dernier congrès s'était livré à une analyse approfondie de chacune de nos catégories mais dans la pratique la progression vers un syndicalisme réellement adapté à ces spécificités se fait lentement. Cette difficulté explique en partie que le SNTRS n'ait pas su profiter pleinement du courant d'embauche des années 81-82.

66. L'avenir du SNTRS dépend étroitement de sa capacité à répondre à la diversité des préoccupations des personnels composant le CNRS et en particulier, celles des ingénieurs et des techniciens supérieurs qui composent la majorité. Des pas importants ont été faits, mais le Syndicat doit continuer son effort pour le mettre en état de mesurer les évolutions, les inflexions qui se produisent au niveau des activités scientifiques, avec les conséquences qu'elles ont dans les relations entre le CNRS et le monde socio-économique et scientifique qui l'intéresse et les conséquences sur les personnels et leurs activités professionnelles.

67. De ce point de vue, les sections sont aussi des lieux privilégiés pour offrir aux collègues des espaces où ils peuvent aussi venir débattre de ces problèmes.

## DÉPASSER LE SYNDICALISME CATÉGORIEL

68. Le 16<sup>e</sup> congrès du SNTRS-CGT appelait à poursuivre la réflexion sur l'avenir de nos relations avec le SNCS-FEN en partant de l'accord de concertation, le 17<sup>e</sup> congrès a été l'occasion de faire le point sur ces questions en constatant, d'une part « l'aspiration générale des personnels à l'unité exprimée dans la revendication d'un statut unique, l'évolution intervenue dans le travail scientifique et son organisation », et d'autre part, « la situation particulière dans laquelle se trouvent les chercheurs du CNRS et de l'INSERM qui sont les seuls chercheurs de tous les secteurs publics et privés à ne pas être syndiqués à la CGT ».
69. Lors de son dernier congrès, le SNCS-FEN a abordé la question en ces termes : « (...) Aujourd'hui, le chercheur ne peut se définir en lui-même. Il se définit dans les rapports au travail au sein des équipes.

*Le chercheur n'est pas seul à agir et décider. L'ingénieur, le technicien, l'administratif, l'ouvrier non plus. Seuls leurs rapports dans les apports propres de compétences sont capables de progrès. Cela doit être pris en compte dans la vie syndicale dans toute sa complexité, notamment sans gommer la réalité des rapports hiérarchiques.*

*Ne pas prendre en compte ces réalités dans nos pratiques, ne pas maîtriser dans nos stratégies les mouvements qui se produisent, reviendrait à reproduire un syndicat de chercheurs qui serait rapidement la proie facile d'un corporatisme étroit. Peut-être resterait-il « fort », mais d'une force sans âme. Il entraînerait alors les Chercheurs à une vision étriquée des choses tentant de soustraire leur intervention dans le mouvement de la société, en les repliant sur leurs seuls problèmes catégoriels. La politique, y compris de recherche, se ferait sans eux,*

*même s'ils gardaient l'illusion qu'ils y jouent un rôle. La recherche y perdrait avec eux.*

*Il est donc de notre devoir d'être porteurs dans le débat de fond, à partir des réalités produites par notre histoire syndicale, des mutations à faire accomplir au SNCS. C'est l'avenir du syndicalisme chercheur qui se construit aujourd'hui dans le SNCS et qu'il faut faire converger plus fortement avec celui des ingénieurs, techniciens et administratifs et leur SNTRS-CGT (...)*

*Il nous faut avancer, pour une meilleure solidarité des catégories des établissements publics, pour l'ouverture aux réalités socio-économiques, pour jeter les bases d'un nouveau type de syndicalisme intégrant ces questions. Bien entendu, il ne peut s'agir d'une démarche symbolique ou administrative, en aucune manière il n'est question de se substituer au travail de construction des rapports de force, mais signifie clairement qu'il faut s'engager à la résolution de ces problèmes au risque de voir périliciter notre influence ou de renforcer le courant sensible à la gestion de la crise. Poser donc la question des insuffisances liées à la division d'un syndicalisme catégoriel est donc bien d'actualité. Ce qu'il faut à partir de là, c'est proposer des solutions permettant de faire évoluer la contradiction vers un dépassement. Avec le souci de renforcer le courant syndical qui s'est rassemblé dans le soutien à la liste d'union pour les élections au conseil d'administration. Ce courant syndical est la première force au CNRS, avec 34,4 % des voix (...)*

*Au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA, la signature d'un accord de concertation avec le SNTRS-CGT qui permettrait une action commune ITA-*

chercheurs, sa confirmation et son renforcement ont contribué à mieux cerner une démarche originale, dans le mouvement syndical français, de formations n'appartenant pas aux mêmes fédérations, mais développant un accord lié à leur appréciation commune du rôle des organismes de recherche.

Suffit-il maintenant d'en rester à l'accord de concertation tel qu'il est ? La question est ouverte. Au 27<sup>e</sup> congrès, en affirmant et en approfondissant l'orientation actuelle, de faire un pas en avant, tout en signifiant clairement la place du SNCS dans la FEN »\*

70. La question vaut d'être posée. Signé il y a 17 ans, l'accord de concertation ne peut prendre en compte les mutations considérables qui ont modifié le CNRS, ses rapports à la société, ni les évolutions intervenues dans la composition socio-professionnelle des équipes avec leurs conséquences sur les rapports de travail et la définition des politiques scientifiques, ainsi que sur le syndicalisme.
71. Le SNTRS-CGT considère que le maintien de deux syndicats sur des bases essentiellement catégorielles ne correspond à aucune réalité, au contraire, il est préjudiciable à la démarche intercatégorielle préconisée par les deux syndicats parce qu'il sépare arbitrairement les catégories de travailleurs scientifiques selon des critères dépassés.
72. Alors que le développement des sciences résulte aujourd'hui de la mise en mouvement complémentaire des outils, des théories et des politiques. Cette complémentarité

fait défaut au SNCS comme au SNTRS et n'est pas vraiment compensée par l'accord de concertation.

73. Pour ces raisons, le SNTRS considère qu'on ne peut en rester à l'accord de concertation au risque de perdre progressivement les avantages que sa dynamique a pu procurer à chacun des syndicats.
74. De plus, le maintien d'un syndicat FEN parmi les ITA du CNRS crée une situation dans laquelle la CGT se trouve isolée en restant la seule organisation à ne pas syndiquer toutes les catégories de travailleurs scientifiques.
75. Ainsi, la clause selon laquelle le SNCS et le SNTRS s'engageaient à ne pas déborder leur champ de syndicalisation a été détournée par la FEN, pour laquelle cette clause est nulle.
76. Le SNTRS constate que malgré les appels qu'il a adressés à la FEN depuis 6 ans, cette dernière a choisi de rester parmi les ITA, ce qui le met en situation de prétendre à syndiquer toutes les catégories de travailleurs scientifiques, y compris les contractuels de physique nucléaire (lorsque le SNPCEN aura décidé de se dissoudre à l'issue de l'intégration des personnels dans le nouveau statut).
77. Le congrès mandate la future direction du syndicat pour que s'engage avec le SNCS-FEN une discussion sur l'unification syndicale, l'approfondissement de la démarche intercatégorielle et la mise en échec de la division syndicale.

(Extrait de la motion Unité et Action adoptée majoritairement par le 27<sup>e</sup> Congrès du SNCS). Cette référence ne peut être amendée.

## L'UNITE D'ACTION

78. Le SNTRS-CGT demeure profondément attaché à l'unité d'action syndicale comme seul moyen pour réaliser des avancées sociales importantes génératrices de transformations économiques, sociales et politiques.
79. Tout en agissant pour réaliser cette unité, il ne conditionne ni son activité, ni ses initiatives à l'accord des autres organisations, au contraire, tout progrès dans cette direction suppose que l'opinion du syndicat soit donnée en permanence aux personnels sur ce qui permet de faire progresser l'action unitaire et sur ce qui peut la freiner. Cette attitude active et réaliste est d'autant plus fondée que les possibilités ouvertes concernant les transformations profondes des structures économiques et sociales, des rapports sociaux, créent des responsabilités nouvelles aux organisations syndicales en appelant les travailleurs scientifiques à intervenir sur le contenu de l'unité et pour sa réalisation.
80. Avec la C.G.T. le SNTRS continuera d'agir dans ce sens en tenant compte des positions et des attitudes réelles des différentes organisa-

tions au plan national comme au plan local.

81. En ce qui concerne la C.F.D.T., son orientation, baptisée « recentrage » dès janvier 1978, s'est accentuée depuis l'accession de la gauche au pouvoir politique. Au nom du « réalisme », ses positions sur les problèmes de l'emploi, de la durée du travail comme sur ceux du pouvoir d'achat et de la politique industrielle sont profondément marquées par l'idée que la crise est fatale et sans solution nationale. Sur ces bases, la tendance de la C.F.D.T. est plutôt à s'inscrire dans la crise qu'à agir pour la surmonter. La droite et le patronat sont souvent épargnés alors qu'ils mettent systématiquement en cause les avancées pour lesquelles le mouvement syndical s'est battu. Qui plus est, la C.F.D.T. fait pression sur le gouvernement pour limiter la portée de ces avancées.
82. Au CNRS et à l'INSERM cette orientation de gestion de la crise s'est traduite notamment par l'abandon de la revendication du maintien du pouvoir d'achat pour les chercheurs et les ingénieurs ayant un indice



- égal ou supérieur à 631 INM ainsi que de toutes revendications statutaires les concernant (reclassement, revalorisation), mises en opposition avec celles des autres catégories.
83. Dans une période où la cohésion des forces de gauche syndicales et politiques autour des objectifs de mai 1981 est indispensable, il est préoccupant d'entendre la direction de la C.F.D.T. tenir des propos anti-unitaires.
84. Le SNTRS-CGT agira pour que la C.F.D.T. revienne sur des orientations de classe en recherchant l'unité à chaque fois qu'elle permettra de faire progresser les revendications des travailleurs scientifiques.
85. Quant à la C.G.C., elle s'affiche ouvertement depuis Mai 81 comme relais des partis de droite. Délaisant « l'apolitisme » dans lequel elle affectait de se draper, elle n'a depuis lors cessé d'appeler les catégories qu'elle influence à résister contre les changements en cours et à lutter contre tout développement de la démocratie sur le lieu de travail.
86. Au CNRS et l'INSERM, l'activité du **SNIRS-C.G.C.** vise pour l'essentiel à dévoyer dans ce sens les divers mécontentements qui s'expriment parmi les personnels, en s'appuyant sur les insuffisances notoires rencontrées dans la mise en œuvre de la politique gouvernementale.
87. Force Ouvrière oriente plus ouvertement encore son action dans ce sens. Cette attitude est très nette dans la Fonction Publique.
88. **Dans l'Université**, nos relations avec le **SNESup-F.E.N.** ont très nettement marqué le pas. La tendance persistante à mettre les syndicats C.G.T. au même plan que les autres syndicats ne va pas dans le sens d'une meilleure concertation pour avancer des objectifs d'actions unitaires.
89. Le SNTRS-C.G.T. continue d'être attaché à une politique de concertation avec le SNESup. Au-delà de quelques initiatives nationales ponctuelles elle reste à mettre en œuvre. Nous en avons la volonté.

## L'ACTIVITÉ INTERPROFESSIONNELLE

90. **Les Unions départementales et locales.**  
Malgré les progrès réalisés, en particulier à l'occasion des Assises Régionales Recherche et Technologie, la caractéristique générale est un engagement encore insuffisant du Syndicat dans l'activité interprofessionnelle. Cela traduit une tendance persistante au repli corporatiste dommageable pour les travailleurs du CNRS et de l'INSERM. Les principes de la solidarité du monde du travail reposent sur la réciprocité. En ne participant pas à l'activité interprofessionnelle, le Syndicat se prive d'une expérience de lutte considérable, et se coupe du reste des travailleurs auquel il n'apporte pas non plus sa propre expérience.
91. Il ne suffit pas de répéter que la Recherche est une question nationale, concernant tous les travailleurs, il faut le traduire.
92. Un effort particulier doit être développé par chaque section syndicale pour qu'elle prenne toute sa place dans l'activité de l'Union locale comme de l'Union départementale.
- **L'U.G.I.C.T.**
93. L'U.G.I.C.T. a joué un rôle essentiel dans le développement du SNTRS qui a pu bénéficier de son expérience et de son autorité parmi les Ingénieurs, Cadres, Techniciens. Cela a permis des échanges fructueux qui ont trouvé un premier aboutissement au 41<sup>e</sup> congrès de la C.G.T. avec la constitution d'un secteur confédéral Recherche et Technologie dont l'activité est impulsée par l'U.G.I.C.T.
94. De la même manière, le SNTRS bénéficie de l'activité internationale de l'U.G.I.C.T., en particulier au sein de la Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques. Cependant la place de l'U.G.I.C.T. dans la pratique des organisations de base est encore très insuffisante en regard des catégories d'Ingénieurs et de Techniciens qui composent la majorité des personnels ITA.
95. Une liaison plus constante avec les commissions départementales U.G.I.C.T. permettrait d'aider à la diversification de notre activité en direction de ces catégories.
96. De même l'insuffisante diffusion d'Option-Quinzaine et de Spécial-Options devrait appeler une réflexion dans l'ensemble du Syndicat afin d'y remédier rapidement.
- **L'U.G.F.F.**
97. Le SNTRS-C.G.T. entend conserver toute sa place dans le mouvement syndical des fonctionnaires, dans le respect de sa spécificité et dans l'activité d'ensemble des fonctionnaires pour des fonctions publiques modernes, adaptées aux réalités contemporaines et capables d'intégrer l'ensemble des qualifications nécessaires à leur mission : répondre aux besoins diversifiés du public.
98. Un débat est en cours sur l'évolution du mouvement syndical dans la Fonction Publique. Le congrès estime qu'un tel débat doit être mené sans précipitation, en relation étroite avec l'activité syndicale sur le terrain, à l'écoute des préoccupations des différentes catégories de personnel et notamment de celles des Ingénieurs, Cadres et Techniciens. Il doit prendre en compte la réalité des différents secteurs de la Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture et celle bien plus diversifiée encore et plus

vaste à l'échelle des fonctions publiques.

99. Le CNRS et l'INSERM disposant, après leur transformation en E.P.S.T., d'une plus grande autonomie de gestion, le congrès estime (sans préjuger de l'avenir des structures syndicales), qu'il est nécessaire de maintenir dans chaque organisme mettant en œuvre une politique nationale, une organisation syndicale nationale jouissant de son autonomie pour définir, avec ses adhérents, une orientation C.G.T. cohérente, en regard de la

politique de l'organisme, ainsi que des objectifs revendicatifs correspondants.

• **Au niveau de la F.E.R.C.**

100. Le travail des branches d'activité doit se poursuivre au plan national. Cela permet aux syndicats C.G.T. influents dans les secteurs de la recherche publique de se retrouver pour y échanger leurs expériences et de faire jouer à la Fédération son rôle de coordination des luttes dans la recherche publique.

Il devrait en être de même au niveau local.

## L'ACTIVITÉ INTERNATIONALE DU SNTRS-C.G.T.

101. Le vaste affrontement idéologique qui caractérise la lutte des classes à l'échelle internationale, avec une acuité particulière dans un pays comme le nôtre où des changements politiques sont intervenus en 1981 et où les travailleurs sont organisés dans un syndicat de classe majoritaire, est fondamentalement l'expression d'un rapport de force défavorable à l'impérialisme.

102. Le vieil ordre capitaliste secoué par une crise sans précédent, confronté à l'érosion de ses positions grâce au développement des mouvements de libération, cherche à masquer ses échecs en développant une bataille idéologique sans précédent contre les pays socialistes.

- d'une part tout est fait pour discréditer les pays contribuant aux progrès de l'humanité et à la paix du Monde,

- d'autre part, les pays en voie de développement sont rendus responsables de tous nos maux.

103. L'impérialisme américain qui n'a pas peur de se présenter comme le champion des « droits de l'homme » alors qu'il soutient activement les dictatures féroces d'Amérique latine ou de Turquie, n'hésite pas, quand il le peut, à affronter les mouvements de libération. En décidant d'installer de nouveaux missiles en Europe, de fabriquer la bombe à neutrons, il relance la course aux armements.

104. Dans ce contexte la lutte pour la paix et le désarmement, inséparable de notre lutte revendicative, doit se renforcer.

105. Le SNTRS-C.G.T. est résolument du côté des peuples opprimés et soutient pleinement leurs luttes contre l'impérialisme.

106. Il affirme son soutien aux pays en voie de développement, aux mouvements de libération.

107. Il dénonce les campagnes visant à rendre les pays en voie de développement responsables de la crise.

108. Avec l'ensemble de la C.G.T., le SNTRS réaffirme sa solidarité avec les revendications des travailleurs de tous les pays quelque soient

leurs régimes politique et économique.

109. Le SNTRS-C.G.T. se prononce pour un syndicalisme indépendant des partis politiques, des états, partout dans le monde. Il poursuivra son action avec la C.G.T. pour la défense des droits de l'homme, partout où ils sont mis en cause, en France et dans le monde.

110. Avec l'UGICT, le SNTRS-C.G.T. agit et lutte pour l'application de la recommandation sur les droits des travailleurs scientifiques adoptée par l'UNESCO en 1974 :

- Il s'oppose à tout interdit professionnel.

- Il affirme son attachement à l'Acte final d'Helsinki, quant à la libre circulation des hommes et des idées, quelque soit le système économique du pays.

111. Avec l'UGICT, et au sein de la F.M.T.S., le SNTRS agira pour la mise en place d'un nouvel ordre économique international auquel les travailleurs scientifiques doivent apporter toute leur contribution.

## LA LUTTE POUR LA PAIX ET LE DÉSARMEMENT.

112. Conscient de la menace que la course aux armements fait peser sur l'avenir de l'humanité, le SNTRS-C.G.T. se félicite de l'important mouvement de protestation qui se développe dans le monde entier.

113. Lutter contre le surarmement, c'est réduire les risques de guerre, c'est aussi accroître les moyens que les peuples peuvent consacrer à leur développement. C'est pourquoi le SNTRS-C.G.T. se prononce pour la réduction du nombre de fusées, qu'elles soient soviétiques ou américaines ; pour arrêter l'escalade, puis pour abaisser le niveau des armements nucléaires, il faut engager de nouvelles négociations.

114. Dans ce sens et dans le respect des opinions politiques, philosophiques ou religieuses de chacun, il participera à toutes les initiatives permettant de faire progresser la cause de la paix et du désarmement.